



ARRETE DU MAIRE

N° 2025-02-149

**Portant création provisoire d'une réglementation de stationnement
Avenue Pierre de Coubertin à Saint André de Sangonis.**

Le Maire de la commune de SAINT ANDRE DE SANGONIS,

Vu les articles L 2213 et L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 411, R411-8, R 411-25 et R 417-6 en matière de circulation et de stationnement sur la voie publique,

Vu le Code Pénal notamment son article R 610-5,

Vu l'instruction ministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24 Novembre 1967,

Vu la demande déposée par le Service Festivité de la Mairie de Saint André de Sangonis concernant la fête foraine, Avenue Pierre de Coubertin, 34725 Saint André de Sangonis,

Considérant qu'il convient de prendre toutes dispositions pour assurer le bon déroulement de cette manifestation,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du **lundi 01 décembre 2025 à 08h00** au **mercredi 17 décembre 2025 à 10h00**, le stationnement sera interdit sur le parking et l'amphi théâtre du Gymnase Raymond BOISSET, Avenue Pierre de Coubertin, 34725 Saint André de Sangonis.

La matérialisation de cette interdiction ainsi que l'affichage du présent arrêté seront mis en place et entretenus par les Services Techniques 48 h avant le début de la manifestation.

ARTICLE 2 : Le balisage, la signalétique, la protection des piétons et des automobilistes seront à charge des Services Techniques.

ARTICLE 3 : Tout véhicule en infraction sera verbalisé et mis en fourrière.

ARTICLE 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gignac, M. le Chef de service de Police Municipale, M. le Directeur du pôle Technique ainsi que tous les personnels placés sous leurs ordres, sont chargé chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Au demandeur : Service Festivité
- Au Chef de Service de la Police Municipale
- À la Gendarmerie de Gignac
- Au service urbanisme - Mairie de Saint André de Sangonis
- Au service technique - Mairie de Saint André de Sangonis
- Centre de Secours des Pompiers - caserne de Gignac

Fait à Saint André de Sangonis, le 21 novembre 2025

Jean Pierre GABAUDAN

Maire

